



Séance 2/6

La liberté d'expression

Le dessin de presse

Objectif général :

Connaître quelques principes et valeurs fondateurs d'une société démocratique : la liberté

Objectifs spécifiques :

Collectif: comprendre que la liberté de la presse fait partie de la liberté d'expression (les limites sont les mêmes)

Cycle 2 : découvrir l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme

Cycle 3 : découvrir les articles 4 et 11 de la Déclaration des droits de l'Homme

1) Découverte du tweet d'@EMCpartageons :

Les deux dessins proposés en dessous du tweet permettent de centrer les échanges autour de la liberté, d'utiliser le dessin pour faire passer des messages.

À quoi servent les dessins de presse ? Peut-on tout dessiner ?

2) Étude des documents : alternance oral/collectif et individuel/écrit

Nature du support, auteur, description, contexte (Charlie Hebdo, Cop 21).

3) Réflexion individuelle : individuel/écrit

Élèves : remplit une fiche de réflexion personnelle (différenciée selon cycle 2 et cycle 3).

Enseignant : circule dans les rangs, échange avec les élèves, aide certains à « se lancer ».

4) Mise en commun au sein de la classe : oral/collectif

- Lien avec la journée de la laïcité (article 3 : s'exprimer librement – respect d'autrui)

- Nouvel apport : s'exprimer = dire, mais aussi transmettre ses idées à l'écrit.

- Question des limites : à votre avis ? (fontils le lien avec l'article 3 de la Charte ?)

- Institutionnalisation : Le droit de publier, de s'exprimer est garanti et encadré par la constitution. Article 4, et Article 11 pour les élèves du cycle 3.

5) Réponse au tweet : oral/collectif – dictée à l'adulte (ou à un élève secrétaire)

@EMCpartageons Réponse (avec éventuellement le prénom d'un élève) #BaliseGroupe

Enrichissement de la réflexion de la classe grâce à l'apport des autres classes du groupe.